

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 03 avril 2018

Convocation du 26/03/2018

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 12

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 05/04/2018

L'an deux mil dix-huit, le cinq avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Roger FRESNEAU

Présents : Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Claude LECHAT, Loïc LAFOURCADE, Yvonne FREMONT, Marie-Claire VIRIEUX, Christophe GAIGNON, Isabelle JOREAU, Armelle PONCET, Dominique GIRARD, Mireille FOURMOND, Jean-Baptiste ROTTIER

Absents : Emmanuelle PATURAL, Thierry MARCHAU, Nicolas DAVIAUD

Bon pour pouvoir :

DCM 2018-24

- Fourniture et pose d'une clôture en panneaux rigide et d'un portail coulissant pour l'atelier communal

Le Maire présente 2 devis :

* DUJARDIN Concepts sis à ALLONNES (49650) »162 route de Saumur », pour un montant de 8 044,92 € HT soit 9 653.90 € TTC.

*SARL NOURRISSON PAYSAGE sise à BAUGE EN ANJOU (49150), « Le Gennetay Clefs » pour un montant de 8 032.50 € HT soit 9 639.00 € TTC

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par 3 voix pour : DUJARDIN Concepts

Par 9 voix pour : SARL NOURRISSON PAYSAGE

CHOISIT SARL NOURRISSON PAYSAGE sise à BAUGE EN ANJOU (49150), « Le Gennetay Clefs » pour un montant de 8 032.50 € HT soit 9 639.00 € TTC

CHARGE Monsieur le Maire de signer et d'effectuer les démarches nécessaires au nom de la commune pour les travaux fourniture et pose d'une clôture en panneaux rigide et d'un portail coulissant pour l'atelier communal

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 04/04/2018

Le Maire,
F. STEPHAN

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 05/04/2018
Et de la publication 05/04/2018

